

FICHE TECHNIQUE

Code RNCP : 38314

Certificateur : Ministère de l'Agriculture de l'Agro-Alimentaire et de la Souveraineté
Alimentaire

Date de publication de la fiche France Compétences : 07/08/2019

Contrat de professionnalisation



BREVET PROFESSIONNEL AMENAGEMENTS PAYSAGERS



www.mfrvif.fr

Choisissez la voie de l'alternance qui vous correspond !

Vous souhaitez vous former tout en acquérant une expérience professionnelle concrète ?

Trois possibilités s'offrent à vous :

- ✓ **Le contrat d'apprentissage**
- ✓ **Le contrat de professionnalisation**
- ✓ **La voie scolaire avec des périodes de stage en entreprise**

Quel que soit votre choix, vous bénéficierez d'une pédagogie basée sur l'alternance, associant :

- des enseignements théoriques au sein de la MFR de Vif,
- une mise en pratique régulière en entreprise ou en structure d'accueil.

Cette formule vous permet de développer vos compétences, de découvrir un métier et de construire progressivement votre projet professionnel.

***S'engager dans l'alternance, c'est apprendre un métier,
acquérir de l'expérience et
préparer son avenir professionnel dès aujourd'hui***

barèmes de rémunération et critères d'éligibilité applicables en 2026

⇒ [Consulter l'information officielle Service-Public.fr](https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A18984)

<https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/actualites/A18984>

📄 https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000006902995

Public concerné, Nbre /an	Profil : personne intéressée par les métiers liés à à l'entretien des espaces verts. 1 ^{ère} et 2 ^{ème} année de BP AP
Prérequis, modalités et délai d'accès	Etre titulaire d'un diplôme de niveau 3 (ex :CAP) ou de niveau supérieur ou avoir suivi un cycle complet de second cycle, à la dernière évaluation d'UC, justifier d'une année d'activité professionnelle à temps plein tous secteurs confondus. Pour les personnes ne justifiant pas de diplôme , justifier soit de l'équivalent d'une année d'activité professionnelle à temps plein en rapport avec la finalité du diplôme, soit de l'équivalent de 3 années à temps plein dans un autre emploi. Entretien individuel pour tous les candidats au cours duquel seront approfondis les motivations et le contenu du dossier. Tests de positionnement.
Présentation Générale (problématique, intérêt)	➔ La formation se déroule en alternance et en contrat d'apprentissage ➔ 12 semaines par année de formation au CFA à partir de septembre ➔ Entre 27 et 32 semaines par an en entreprise dont 5 semaines de congés payés ➔ Enseignement général et spécifique
Objectifs	Former des professionnels en paysage, capable de réaliser des travaux de création, d'assurer les travaux nécessaires à l'entretien des jardins espaces verts et superviser certains travaux d'aménagements.
📖 Programme de formation 420 H/an	Enseignements Professionnels ✳ Connaissance du végétal et de son environnement ✳ Techniques d'aménagement paysager ✳ Organisation et gestion de chantier ✳ Maçonnerie paysagère ✳ Maintenance des matériels et équipements ✳ Enjeux environnementaux et développement durable Enseignements Généraux 💬 Communication et expression 💻 Bureautique et culture numérique 📐 Mathématiques ⚖ Protection sociale et droit du travail 🎭 Éducation socioculturelle 🏃 Activités physiques et sportives ✳ Bureautique et culture numérique ✳ Protection sociale et droit du travail ✳ PSE et environnement
Modalités pédagogiques	Suivi individualisé des apprenants en formation et rencontres régulières avec les familles et les entreprises Accompagnement vers l'autonomie et la responsabilisation de chaque apprenant Visite des apprenants en entreprise et favorisation du lien entre le CFA, la famille et le maître d'apprentissage Développement et acquisition de compétences professionnelles , d'ordre relationnelles, d'organisation du travail. Mise en situation sur le terrain, travaux pratiques.
Compétences / Capacités professionnelles visées	C1- Se situer en tant que professionnel de l'aménagement paysager C2- Organiser les travaux sur un chantier d'aménagement C3- Réaliser des travaux d'entretien des végétaux (travaux de taille, de protection des végétaux, d'amélioration des sols) C4- Réaliser des travaux de mise en place des végétaux (travaux de plantation, de végétalisation par semis) C5- Mettre en place des infrastructures paysagères (murets, clôtures, voie de circulation, terrasses...) C6- s'adapter à des enjeux professionnels particuliers en fonction du contexte régional (utilisation tronçonneuse)

Durée	Formation en alternance, en contrat de professionnalisation, sur un cycle de 1 ou 2 ans, avec environ 32 semaines en entreprise dont 5 semaines de congés payés et 12 semaines en MFR par an en moyenne. 35 heures hebdomadaires au CFA.
Dates	Cycle de 2 années ou 1 année (si le parcours antérieur le justifie)
Lieu(x)	MFR DE VIF ~ 50 avenue de Rivalta ~ 38450 VIF
Personnes en situation de handicap	Le CFA s'inscrit dans une démarche d'accueil des publics en situation de handicap. Les diverses situations de handicap sont étudiées au cas par cas. Référente : Mme Laurence Pasini
Coût par participant	Frais d'adhésion à l'association : 100 € Coût demi-pension : 60 € / semaine Coût pension complète : 120 € / semaine Modalités de règlement : se référer au contrat financier Les frais pédagogiques sont gratuits, pris en charge par l'Opérateur de COmpétences de l'entreprise (OPCO) ou par la collectivité.
Responsable de l'action, Contact	Responsable de classe : M. B. Second Tél. : 04.76.72.51.48 Mail : mfr.vif@mfr.asso.fr
Formateurs, animateurs et intervenants	La formation est délivrée par des formateurs ayant obtenu, ou étant en cours d'obtention, de la certification pédagogique des Maisons Familiales délivrée par le CNP et la formation d'habilitation UC.
Suivi de l'action	Les outils de suivi : La grille de positionnement et de suivi (positionnement et axes d'amélioration) Le carnet d'alternance (outil de suivi entre le jeune, les parents, les formateurs et le maître d'apprentissage) Visites en entreprise Carnet de compétences Rencontres famille avec les remises de bulletins et un accompagnement personnalisé Des évaluations en UC (Unités capitalisables) tout au long de la formation
Evaluation de l'action	Diplôme national du BP Aménagements paysagers. Evaluation des 6 blocs de compétences par 6 épreuves pratiques ou orales basées sur des situations professionnelles.
Passerelles et débouchés possibles	 Entrer dans la VIE ACTIVE Le titulaire de ce diplôme peut exercer ses fonctions en tant que salarié de l'aménagement paysager en entreprise privée, en collectivité publique ou en milieu associatif...  Poursuivre des ETUDES SUPERIEURES BTSA aménagements paysagers, acquisition de compétences complémentaires, CQP (élagage, maçonnerie paysagère...), 5 CS : arboriste grimpeur ; arrosage automatique ; construction paysagère ; sols sportifs engazonnés ; travaux mécanisés de génie écologique



Aides au Handicap

ORGANISME	VILLE		
MDPH 38 – Isère Maison départementale des personnes Handicapées de l'Isère	38000 GRENOBLE	3001	https://www.isere.fr/mda38/
AGEFIPH Auvergne-Rhône-Alpes	38080 L'ISLE D'ABEAU	0800 11 10 09	http://www.agefiph.fr/rhone-alpes@agefiph.asso.fr
CAP / POLE EMPLOI de Grenoble	38000 GRENOBLE		https://www.pole-emploi.fr/accueil/
CCI Isère	38000 GRENOBLE	04 76 70 61 16	

Aide à l'apprentissage

- ✿ Aide à la Santé et au Logement :Mme Perrone (pôle administratif)
- ✿ Aide à l'Hébergement et à la Restauration :Branches OPCOs / Mme Perrone
- ✿ Aide pour le Pass Région :Mme Perrone (pôle administratif)
- ✿ Aide à la Mobilité (EMA) :Mme Pasini (pôle pédagogique)
- ✿ aides MOBILI-JEUNE (logement) :Mme Perrone (pôle administratif)
- ✿ Chargée de l'apprentissageMme Perrone (pôle administratif)
- ✿ Aide à l'HandicapMme Pasini (pôle pédagogique)

Les chiffres clés

 Réussite à l'examen	 Activité professionnelle dès l'obtention du diplôme	Rupture contrat	Abandon
100 %	Campagne de sondage de septembre à novembre	/	/

Aides à l'embauche d'un alternant (2026) : Les employeurs recrutant un apprenti peuvent bénéficier d'une aide financière de l'État versée au titre de la première année du contrat, sous conditions. Le montant de l'aide varie selon la taille de l'entreprise, le niveau du diplôme préparé et la situation de l'apprenti.

Pour les contrats de professionnalisation, certaines aides spécifiques peuvent également être mobilisées selon le profil du bénéficiaire et les dispositifs en vigueur. Il est recommandé de se renseigner auprès de l'OPCO compétent avant toute embauche.

Infos Pratiques : Accès à la MFR de VIF

Autoroute A480, Sortie n°12 VIF ~~ Gare de Vif à 1km

Ligne C14 : départ Gare routière Grenoble ~ Ligne 25 : départ du centre de Grenoble ~ Arrêt Rivalta devant la MFR